



9 Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes

N° 34-2022

DECISION DU PRESIDENT

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SARL Matériel Médical Service

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant délégation au Président

DECIDE de louer à la S.A.R.L Matériel Médical Service, au capital de 1 500 €, immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 791 485 493, domiciliée 163, rue du Canal 27500 Pont-Audemer, représentée par FASSI Silvia, en sa qualité de gérante,

Les locaux sis pépinière d'entreprise, 163, Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, ci-après désignés :

- Les deux locaux **Bureau/atelier 16 A et Bureau/Atelier 17A, sis à la pépinière d'entreprise La Cartonnerie, 163, rue du Canal à Pont-Audemer**

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2022.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 280 euros hors taxe et hors charges (deux cent quatre-vingts euros hors taxe et hors charges).

Pont-Audemer, le 1^{er} mars 2022



Le Président

Michel LEROUX